

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2224

13 novembre 2009

### SOMMAIRE

a.c.i. bruno genard S.à r.l. ....	106710	LaSalle Investment Management Luxem- bourg S.à.r.l. ....	106732
Angen Luxembourg S. à r.l. ....	106735	LIPP Holdco 1 S.à r.l. ....	106729
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ..	106725	Lipp S.à r.l. ....	106731
Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l. ....	106736	Luxmenuiserie S.à r.l. ....	106725
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l. ....	106728	Lux-Transport ....	106751
Beccles Holding S. à r. l. ....	106715	M.D. Arche s.à.r.l. ....	106708
CA Development and Trading, s.à r.l. ...	106752	Mining Research 2000 S.A. ....	106744
Caprion Proteomics Sàrl ....	106711	Ol-Perfume S.A. ....	106729
C. i. 2 SA ....	106715	Operator One S.A. ....	106735
CodaSystem Benelux S.A. ....	106708	Parc du Rhône S.à r.l. ....	106731
Coves S.A. ....	106708	Power Investments International II S.à r.l. .....	106726
Dale SCI ....	106752	ProLogis Netherlands IX S.à.r.l. ....	106729
Delilah International S.à r.l. ....	106732	ProLogis Netherlands VIII S.à.r.l. ....	106732
Eural S.à r.l. ....	106735	ProLogis Netherlands VII S.à.r.l. ....	106732
European Services and Equipment S.à r.l. .....	106735	ProLogis Netherlands V S.à r.l. ....	106752
First Euro Industrial Properties IV S.à r.l. .....	106728	ProLogis Netherlands X S.à.r.l. ....	106728
Focus Park S.à r.l. ....	106736	ProLogis Poland II S.à r.l. ....	106707
FSB-Systems S.A. ....	106708	Raynes Finance S.à r.l. ....	106720
F.T.F. Holding S.A. ....	106706	Rinoca S.A. ....	106745
FX Global Capital Investments S.A. ....	106721	Samsonite IP Holdings S.à r.l. ....	106732
Immo-Lux Transport ....	106751	Solarfield Ventures S.à r.l. ....	106711
International Architecture S.A. ....	106744	Southport Holding S. à r. l. ....	106715
Internet Juridique Editions S.A. ....	106721	Swiss & Global Multistock Advisory S.A.H. .....	106751
ITS4U S.à.r.l. ....	106716	Symantec Luxembourg S.à r.l. ....	106710
JP Commercial V S.à r.l. ....	106721	Victor Properties S.à r.l. ....	106751
JP Residential IV S.à r.l. ....	106720	Yellow House S.A. ....	106710
JP Residential IX S.à r.l. ....	106721		
Kleopatra Lux 1 S.à r.l. ....	106726		
Laboratoire de Biotechnologie du Luxem- bourg ....	106710		

**F.T.F. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.381.

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.T.F. HOLDING S.A." (numéro d'identité 1998 40 08 689), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.381, constituée sous la dénomination de "F.T.F. S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 876 du 4 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 822 du 7 août 2003, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "F.T.F. HOLDING S.A." et en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2962 du 15 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions, en date du 25 septembre 2009, de Messieurs Marc SCHINTGEN, Michal WITTMANN et Ingor MEULEMAN et de la société "KITZ S.A." de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur donner.

3) Acceptation de la démission, en date du 25 septembre 2009, de la société "ALPHA EXPERT S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

4) Nomination de Madame Ingrid HOOLANTS, de Monsieur Pierre François WERY et de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée"" comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 25 septembre 2009, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014.

5) Nomination de la société "TAXIOMA s. à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

b) le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social à Strassen ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin, à 11.30 heures."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc SCHINTGEN, Michal WITTMANN et Ingor MEULEMAN et de la société anonyme "KITZ S.A." comme administrateurs de la société, à compter du 25 septembre 2009 et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009 et de lui donner décharge de sa fonction.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 25 septembre 2009:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) Monsieur Pierre François WERY, juriste, né à Liège (Belgique), le 30 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Monsieur Raymond LEJONCQ, réviseur d'entreprises, né à Verviers (Belgique), le 31 juillet 1961, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désigné représentant permanent de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542 comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3409. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009137414/86.

(090166657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**ProLogis Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.778.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137538/17.

(090166291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**CodaSystem Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 91.634.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137562/10.

(090166550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**M.D. Arche s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8031 Strassen, 37, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 108.038.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137563/10.

(090166509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**FSB-Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 81.095.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137564/10.

(090166512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Coves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 60.476.

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COVES S.A." (numéro d'identité 1997 22 15 328), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.476, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en remplacement du notaire instrumentant, dépositaire de la minute, en date du 4 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 643 du 18 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 juin 2002, publié par extrait au Mémorial C, numéro 1248 du 27 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions, en date du 25 septembre 2009, de Messieurs Michal WITTMANN et Ingor MEULEMAN et de la société "KITZ S.A." de leurs fonctions d'administrateurs et de Monsieur Marc SCHINTGEN de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué et décharge à leur donner.

3) Acceptation de la démission, en date du 25 septembre 2009, de la société "ALPHA EXPERT S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

4) Nomination de Madame Ingrid HOOLANTS, de Monsieur Pierre François WERY et de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 25 septembre 2009, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014.

5) Nomination de la société "TAXIOMA s. à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen."

b) le premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à 11.30 heures à Strassen, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Michal WITTMANN et Ingor MEULEMAN et de la société anonyme "KITZ S.A." comme administrateurs et de Monsieur Marc SCHINTGEN comme administrateur respectivement administrateur-délégué de la société, à compter du 25 septembre 2009 et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009 et de lui donner décharge de sa fonction.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 25 septembre 2009:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) Monsieur Pierre François WERY, juriste, né à Liège (Belgique), le 30 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Monsieur Raymond LEJONCQ, réviseur d'entreprises, né à Verviers (Belgique), le 31 juillet 1961, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désigné représentant permanent de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542 comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 25 septembre 2009.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3410. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009137416/86.

(090166703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Laboratoire de Biotechnologie du Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 30B, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 105.350.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137566/10.

(090166517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**a.c.i. bruno genard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137567/10.

(090166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Yellow House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 72, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 128.501.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour YELLOW HOUSE SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009137568/12.

(090166391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Symantec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.095.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

*Symantec Luxembourg S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009137583/15.

(090165966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Caprion Proteomics Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

*Caprion Proteomics Sàrl*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009137584/15.

(090165968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Solarfield Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 137.189.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of Solarfield Ventures S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.189, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 February 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 931 of 15 April 2008.

The meeting is opened at 11.15 a.m. with Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Ms Anita MAGGIPINTO, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marina MULLER, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The Chairman then requested the undersigned notary to record that

- the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing;

- as appears from the attendance list, all the shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

- that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increasing the number of shares of the Company from 500 to 10,000 by dividing each existing share without designation of a nominal value into 20 shares without designation of a nominal value and subsequent amendment of article 5.1 of the articles of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up."

2. Amendment of article 9.2 to require five days notice to hold board meetings and subsequent amendment of article 9.2 so as to read as follows:

" **Art. 9.2.** Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least five (5) business days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers."

3. Change of the representation regime to require in case of plurality of managers a joint signature to represent the Company towards third parties and subsequent amend of article 10.1 so as to read as follows:

" **10.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two managers of the Company"

4. Discharge of Mrs Kimberly A. Terjanian and Robert Roeder and appointment of Mrs. Panos Ninios, Theodore Rigas and Carlo Schneider as managers.

4. Transfer of ten shares from Plainfield Luxembourg S.à r.l. to Fleming Funding Corporation.

5. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to exchange one existing share of the Company for twenty (20) new shares of the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides to restate article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to give it the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the notice period required to validly hold a board of managers to five days.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to restate article 9.2 of the articles of incorporation of the Company to give it the following wording:

" **Art. 9.2.** Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least five (5) business days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers".

*Fifth resolution*

The general meeting resolves that the Company shall be bound by the sole signature of the single manager and the joint signature of two managers in case of plurality of managers.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to restate article 10.1 of the articles of incorporation of the Company to give it the following wording:

" **10.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two managers of the Company."

*Seventh resolution*

The general meeting accepts the resignation of Messrs Robert Roeder and Kimberly Terjanian as managers of the Company and grants them full discharge for their duties.

*Eight resolution*

The general meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined period:

- Panos Ninios, managing director, born on 7 August 1966 in Athens, Greece, with professional address at 100 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Theodore Rigas, economist, born on 23 November 1967 in Athens, Greece, with address at 5, Kosti Palama, P. Psychiko, Athens 154 52, Greece;

- Carlo Schneider, business consultant, born on 8 June 1967 in Ettelbruck, Luxembourg with address at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

*Ninth resolution*

The general meeting acknowledges that pursuant to a share purchase agreement, Plainfield Luxembourg S.à r.l. agreed to transfer 25.1% of the shares it initially held in the Company to Fleming Funding Corporation. 25% of the shares have

been transferred previously to the present general meeting which now acknowledges and approves the transfer of the remaining 0.1 % of the shares (i.e. 100 shares). As a result of this transfer, Plainfield Luxembourg S.à r.l. now holds 7,490 shares and Fleming Funding Corporation now holds 2,510 shares of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de Solarfield Ventures S.à r.l. ("la Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.189, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 931 du 15 avril 2008.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 1,7 rue des Bains.

Le Président nomme comme secrétaire Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17 rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Marina MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le Président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- comme repris de la liste des participants, toutes les parts, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement délibérer de tous les points à l'ordre du jour.

- l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du nombre de parts sociales de la Société de 500 à 10,000 par la division de chaque part sociale sous forme nominative sans désignation de valeur nominale existante en 20 parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale et modification de l'article 5.1 des Statuts de société pour lui donner le phrasé suivant:

" **Art. 5.1.** La capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

2. Modification de l'article 9.2 prévoyant une convocation de cinq jours avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance et modification de l'article 9.2 pour lui donner le phrasé suivant:

" **Art. 9.2.** Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite, par lettre, télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance."

3. Changement du régime de représentation exigeant en cas de pluralité de gérants une signature conjointe de deux gérants pour représenter la Société vis-à-vis des tiers et modification de l'article 10.1 pour lui donner le phrasé suivant:

" **Art. 10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société."

4. Démission de Messieurs Kimberly A. Terjanian et Robert Roeder en tant que gérants de la société et nomination de Messieurs Panos Ninios, Theodore Rigas et Carlo Schneider en tant que gérants.

5. Transfert de dix parts sociales de Plainfield Luxembourg S.à r.l. à Fleming Funding Corporation.

## 6. Divers

Après que les décisions ci-dessus aient été approuvées par l'assemblée, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'échanger une part sociale existante de la Société contre vingt (20) nouvelles parts sociales de la Société.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter la période exigée pour la convocation aux réunions du conseil de gérance à cinq jours.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9.2 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.2.** Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite, par lettre, télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance."

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que la Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10.1 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société."

### *Septième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Robert Roeder et Kimberly Terjanian comme gérants de la Société et leur garantit une complète décharge pour leurs obligations.

### *Huitième résolution*

L'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Panos Ninios, directeur général, né le 7 août 1966 à Athènes, Grèce, résident professionnellement à 100 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats Unis d'Amérique;
- Theodore Rigas, économiste, né le 23 novembre 1967 à Athènes, Grèce, demeurant à 5, Kosti Palamas tr, P. Psychiko, Athènes, Grèce;
- Carlo Schneider, conseiller économique, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant à 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale reconnaît qu'en vertu d'un contrat de cession de parts sociales, Plainfield Luxembourg S.à r.l. s'est engagée à transférer 25,1% des parts sociales initialement détenues dans la Société à Fleming Funding Corporation. 25% des parts sociales ont déjà été cédées avant la présente assemblée générale qui prend maintenant acte de et approuve la cession de 0.1% des parts sociales (c'est-à-dire 10 parts sociales) restant à transférer. Il résulte de ce transfert que Plainfield Luxembourg S.à r.l. détient désormais 7.490 parts sociales et Fleming Funding Corporation 2.510 parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2009. LAC / 2009 / 39130. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): SCHNEIDER.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009137418/204.

(090166163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

### **C. i. 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 82.025.

—  
Constituée par-devant le notaire Maître Frank Molitor, en date du 8 mai 2001,  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.025.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009137565/15.

(090166353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

### **Beccles Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.502.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2009.

*Beccles Holding S. à r. l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009137587/15.

(090165973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

### **Southport Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.511.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2009.

*Southport Holding S. à r. l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009137588/15.

(090165974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**ITS4U S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 136, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.861.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Gabriel HESTROFFER, né le 28 août 1955 à Boulay (France), Directeur logistique, résidant 11, rue des Coquelicots, F-67230 Rossfeld (France).

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "ITS4U S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Fentange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est d'effectuer à l'égard des tiers toutes les activités de conseil, de ventes, de prestations de services, de conception et de réalisation de systèmes informatiques, de formation, de management de projet et coaching lié et, plus généralement, d'effectuer toutes opérations économiques, financières, civiles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

3.2 La Société peut également participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition, la gestion et l'exploitation d'un portefeuille de brevets, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, y compris liés à la création graphique.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut également prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un gérant technique et, le cas échéant, un ou plusieurs autres gérants, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Il n'existe pas d'obligation pour les gérants d'avoir la qualité d'associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au siège social de la Société.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, incluant obligatoirement le gérant technique, sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant nécessairement le vote du gérant technique. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et d'un deuxième gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci devra obligatoirement être le gérant technique. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant technique.

9.1. En cas de gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant technique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

17.5. L'ensemble des actes accomplis par le gérant technique pour le compte de la Société en formation (préalablement à sa constitution) sont repris par la Société.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

*Souscription et Libération*

Mr Gabriel HESTROFFER, prénommé, déclare souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.250.- (mille deux cent cinquante euros).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique et gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:

- Geneviève GUIBERT, née le 8 février 1970 à Hayange (France), informaticien demeurant professionnellement au 136 Route de Bettembourg, L-5811 Fentange.

2. Le siège social de la Société est établi au 136 Route de Bettembourg, L-5811 Fentange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. HESTROFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137425/234.

(090166342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Raynes Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.834.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2009.

*Raynes Finance S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009137589/15.

(090165976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.835.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 967 du 30 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

JP Residential IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137590/15.

(090166715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**JP Residential IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.186.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 86 du 31 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

JP Residential IX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137591/16.

(090166686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**JP Commercial V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.113.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1639 du 3 août 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

JP Commercial V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137592/16.

(090166694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Internet Juridique Editions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 138.083.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137602/10.

(090166433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**FX Global Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 148.869.

## STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

ici représenté par Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FX GLOBAL CAPITAL INVESTMENTS S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi d'avril à 14H00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants,

1.- PARFININDUS S.à.r.l., représentée comme dit, déclare souscrire QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (49.998) actions qui sont intégralement libérées,

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, représenté comme dit, déclare souscrire DEUX (2) actions qui sont intégralement libérées,

de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

106725

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

1.- Monsieur Karl LOUARN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

2.- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

3.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

Monsieur Frédéric MONCEAU, est aussi nommé Président du Conseil.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44286. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137427/198.

(090166429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Luxmenuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.433.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137611/9.

(090165956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009137608/10.

(090166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Kleopatra Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.366.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.286.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1464 du 16 juillet 2007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137610/14.

(090166249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Power Investments International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.760.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 135.146.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

System Investment Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama, with registered office at 53, E Street, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Marbella, Republic of Panama registered with the public register of the Republic of Panama under registration number 619662, here represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2009.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Power Investments International II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.146 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 305 of February 6, 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to define the scope of the powers of the board of managers of the Company. As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the Company's articles of association by inserting a new Article 13 so as to read as follows:

" **Art. 13.** In addition to any approvals or consents required to be obtained pursuant to the laws of Luxembourg, neither the board of managers nor any manager shall take any action or pass any resolution in respect of the following matters without the prior written consent of the sole partner, or as the case may be, a simple majority votes in the general meeting of partners: (i) the acquisition or alienation of any interest or investment in another entity exceeding ten thousand euro (EUR 10,000), (ii) the establishment and liquidation of any subsidiaries, (iii) the entering into any type of loan or facility agreement for which the aggregate or annual value exceeds ten thousand euro (EUR 10,000) (both as creditor or debtor), (iv) the issuance of any debt securities in an amount exceeding ten thousand euro (EUR 10,000), (v) the entering into any agreement for which the aggregate or annual value exceeds ten thousand euro (EUR 10,000), (vi) the sale, licensing or granting of rights in respect of patents and trademarks, (vii) the determination of the annual and long-term business objectives of the Company and (viii) the determination of the annual business plans and budgets.

The decision to issue any types of securities will be a reserved matter of the partner(s) of the Company.

In the event of a loss of sixty per cent of the share capital of the Company or if the criteria of bankruptcy are fulfilled, i.e. if the Company can no longer pay its debts and if there is no possibility to raise additional loans, the board of managers shall immediately notify in writing the partner(s) of such situation.

The board of managers shall prepare quarterly management report for the partner(s) of the Company. Such report will be presented in writing or during an oral presentation. In case of an oral presentation, the management report shall be sent to the partner(s) at least one week before the date of the presentation."

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the following articles of the Company's articles of association shall be renumbered accordingly.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

System Investment Corp., une société constituée sous les lois de la République de Panama, ayant son siège social au 53, E Street, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Marbella, République de Panama, enregistrée auprès du registre des sociétés de la République de Panama sous le numéro 619662 (l'"Actionnaire Unique"), ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Power Investments International II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.146, constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 6 février 2008 (ci-après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Actionnaire Unique décide de définir l'étendue des pouvoirs attribués au conseil de gérance de la Société. En conséquence, l'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société en insérant un nouvel article 13 qui a la teneur suivante:

" **Art. 13.** Outre les approbations requises par les lois du Luxembourg, ni le conseil de gérance, ni aucun des gérants ne prendra des mesures ou passera des résolutions qui concernent les matières suivantes sans le consentement écrit et préalable de l'associé unique, ou, selon les cas, d'une majorité simple des associés prise en assemblée générale des actionnaires: (i) l'acquisition ou la vente de tout intérêt ou investissement dans une autre société qui dépasse dix mille euro (EUR 10.000), (ii) la constitution ou la liquidations de sociétés filiales, (iii) la signature de tout type de prêt ou contrat de crédit pour lequel la valeur totale ou annuelle dépasse dix mille euro (EUR 10.000) (comme créancier ou débiteur), (iv) l'émission d'instruments de dette pour un montant dépassant dix mille euro (EUR 10.000), (v) la signature de tout contrat pour lequel la valeur totale ou annuelle dépasse dix mille euro (EUR 10.000), (vi) la vente, l'octroi de licences ou l'accord de droits concernant les marques et brevets, (vii) la détermination des objectifs commerciaux annuels et à long terme de la Société, et (viii) la détermination des plans et budgets annuels de la Société.

La décision d'émettre n'importe quel type de sûreté sera une matière réservée au(x) associé(s) de la Société.

En cas d'une perte de plus de soixante pour cent du capital social de la Société ou si les critères de la faillite sont remplis, c'est-à-dire si la Société ne peut plus repayer ses dettes et si son crédit est ébranlé, le conseil de gérance de la Société notifiera cette situation au(x) associés par écrit.

Le conseil de gérance de la Société préparera des rapports de gestion semestrielles pour le/les associé(x) de la Société. Ce rapport sera présenté par écrit ou durant une présentation orale. En cas de présentation orale, le rapport de gestion sera envoyé au(x) associés, au minimum une semaine avant la date de présentation."

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide que les articles suivants des statuts de la Société seront renumérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42854. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137435/106.

(090166366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**ProLogis Netherlands X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.314.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137612/17.

(090166331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009137613/12.

(090166201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009137614/14.

(090165933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**ProLogis Netherlands IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.800.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.313.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137615/17.

(090166326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2009.

Référence de publication: 2009137616/10.

(090166333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**OI-Perfume S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.581.

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-Perfume S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 143.581, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 8<sup>th</sup> December 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 57 of 10<sup>th</sup> of January 2009, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 22<sup>nd</sup> of June 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme "OI-Perfume S.A.", amounts currently to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until December 8<sup>th</sup>, 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 22<sup>nd</sup> of June 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 2,783,910.- (two million seven hundred and eighty-three thousand nine hundred and ten euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), to EUR 2,814,910 (two million

eight hundred and fourteen thousand nine hundred and ten Euro), by the creation and issue of 278,391 (two hundred and seventy-eight thousand three hundred and ninety-one) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares, along with a total share premium of EUR 7,576,380.- (seven million five hundred and seventy-six thousand three hundred and eighty Euro).

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 278,391 (two hundred and seventy-eight thousand three hundred and ninety-one) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, by contribution in cash in a banking account of the company OI-Incentive S.A., by the subscribers, so that the global amount of EUR 10,360,290.- (ten million three hundred and sixty thousand two hundred and ninety Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of EUR 7,576,380 (seven million five hundred and seventy-six thousand three hundred and eighty Euro) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 2,814,910.- (two million eight hundred and fourteen thousand nine hundred and ten Euro), divided into 281,491 (two hundred and eighty-one thousand four hundred and ninety-one) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euro) each."

#### *Expenses*

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "OI-Perfume S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.581, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 57 du 10 janvier 2009, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 22 juin 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-Perfume S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 8 décembre 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 22 juin 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 2.783,910,- (deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille neuf cent dix Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 2.814.910,- (deux millions huit cent quatorze mille neuf cent dix Euros), par la création et l'émission de 278.391 (deux cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros), à souscrire et à libérer

intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, ainsi qu'une prime d'émission totale de EUR 7.576.380,- (sept millions cinq cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt Euros).

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 278.391 (deux cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "OI-Perfume S.A.", prédésignée, de sorte que la somme totale de EUR 10.360.290,- (dix millions trois cent soixante mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de EUR 7.576.380,- (sept millions cinq cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt Euros) est à allouer au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.814.910,- (deux millions huit cent quatorze mille neuf cent dix Euros) divisé en 281.491 (deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27223. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137438/118.

(090166351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

#### **Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2009.

Référence de publication: 2009137617/10.

(090166425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

#### **Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009137646/11.

(090166478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**ProLogis Netherlands VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.312.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137618/17.

(090166324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**ProLogis Netherlands VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137619/17.

(090166322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137620/9.

(090166756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Samsonite IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Delilah International S.à r.l.).**

**Capital social: USD 114.115.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.735.

In the year two thousand nine, on the twenty-second September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and having a share capital of one hundred fourteen million two hundred fifteen

thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,215,900.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.734, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 21 September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah International S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1784 page 85604 on 15 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 8 September 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and on 10 September 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,115,900.-) represented by eleven billion four hundred eleven million five hundred ninety thousand (11,411,590,000) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Decision to change the corporate denomination of the Company;
- b) Subsequent modification of Article 4 of the articles of incorporation of the Company ("Denomination");
- c) Decision to change the first financial year end date of the Company;
- d) Subsequent modification of Article 11-1 of the articles of incorporation of the Company ("Fiscal Year"); and
- e) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate denomination of the Company into "Samsonite IP Holdings S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Article 4 of the Articles of the Company ("Denomination"), so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Samsonite IP Holdings S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the first financial year end date to 31 December 2010 instead of 31 December 2009.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Article 11-1 of the Articles of the Company ("Fiscal Year"), so that it shall henceforth read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Delilah S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ayant un capital social de cent quatorze millions deux cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.215.900,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.734, (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 21 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.735 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1784 page 85604 le 15 septembre 2009 (ci-après désignée comme la "Société"), Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés le 8 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et le 10 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900,-) représenté par onze milliards quatre cent onze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille (11.411.590.000) parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision de changer la dénomination sociale de la Société;
- b) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société ("Dénomination");
- c) Décision de changer la date de clôture du premier exercice social de la Société;
- d) Modification subséquente de l'article 11-1 des statuts de la Société ("Exercice Social"); et
- e) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en "Samsonite IP Holdings S.à r.l."

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Samsonite IP Holdings S.à r.l."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer la date de clôture du premier exercice social de la Société au 31 décembre 2010 au lieu du 31 décembre 2009.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 11-1 des Statuts de la Société ("Exercice Social"), qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137439/123.

(090166343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Operator One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137603/9.

(090166399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**European Services and Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.910.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137604/9.

(090166372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. Oktober 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009137621/14.

(090166796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.385.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009137656/14.

(090166670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009137622/12.

(090166283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Focus Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 148.871.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company PARAGON HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Paragon House, 95-97 Halkett Place, St Helier, Jersey JE2 4WH, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 3611;

2. The company PARLEN INVESTMENTS SA, having its registered office in Agent Plaza 2000 Building Calle 50, PO Box 0816-01098 Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry Office of the Republic of Panama under public instrument number 8519;

3. The company WESTVIEW INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 624318.

All the appearing parties are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporators and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of FOCUS PARK S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole member or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred forty euros (EUR 12,540.-) represented by twelve thousand five hundred forty (12,540) corporate units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant légal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

## Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-a-vis the Company.

**Art. 10. Sole Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Title IV. Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V. Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold

or

(ii) to carry them forward or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

##### *Subscription and paying-up*

All the twelve thousand five hundred forty (12,540) corporate units have been subscribed as follows:

- Four thousand one hundred eighty (4,180) by PARAGON HOLDINGS LIMITED, prenamed;
- Four thousand one hundred eighty (4,180) by PARLEN INVESTMENTS SA, prenamed, and
- Four thousand one hundred eighty (4,180) by WESTVIEW INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, prenamed.

All the twelve thousand five hundred forty (12,540) corporate units have been fully paid in by the subscribers prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred forty euros (EUR 12,540.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

##### *Resolutions of the members*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital took the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at three (3);
- 3) Are appointed managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Georges GUDENBURG, born in Luxembourg, on the 25<sup>th</sup> of November 1964, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - Mr. Francois BROUXEL, born in Metz (France), on the 16<sup>th</sup> of September 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. John MILLER, born in Bedworth (United Kingdom), on the 15<sup>th</sup> of September 1935, professionally residing at Les Puits, Rue de la Croix, St Clement, Jersey JE2 6LQ, Channel Islands.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société PARAGON HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Paragon House, 95-97 Halkett Place, St Helier, Jersey JE2 4WH, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 3611;

2. La société PARLEN INVESTMENTS SA, ayant son siège social à Agent Plaza 2000 Building Calle 50, PO Box 0816-01098 Panama, République du Panama, inscrite au "Public Registry Office" de la République du Panama sous le "public instrument" numéro 8519;

3. La société WESTVIEW INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 624318.

Toutes les comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de FOCUS PARK S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de son associé unique ou, le cas échéant, d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent quarante euros (EUR 12.540.-) représenté par douze mille cinq cent quarante (12.540) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société.

Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cent quarante (12.540) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Quatre mille cent quatre-vingts (4.180) par PARAGON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée,
- Quatre mille cent quatre-vingts (4.180) par PARLEN INVESTMENTS SA, préqualifiée, et
- Quatre mille cent quatre-vingts (4.180) par WESTVIEW INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, préqualifiée.

Toutes les douze mille cinq cent quarante (12.540) parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prénommés de sorte que la somme de douze mille cinq cents quarante euros (EUR 12.540.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Résolutions des associées*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
  - Monsieur Georges GUDENBURG, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur François BROUXEL, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur John MILLER, né à Bedworth (Royaume-Uni), le 15 septembre 1935, demeurant professionnellement à Les Puits, Rue de la Croix, St Clément, Jersey JE2 6LQ, Iles Anglo-Normandes.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue du mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2009. Relation GRE/2009/3869. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009137500/439.

(090166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

#### **International Architecture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009137639/12.

(090166506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

#### **Mining Research 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.862.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1<sup>er</sup> octobre 2009, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme MINING RESEARCH 2000 S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, dénoncé en date du 17 août 2000,

Pour extrait conforme

Me Bénédicte DAOÛT-FEUERBACH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009137640/15.

(090166306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Rinoca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.215.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg,  
au siège de la Société, en date du 22 octobre 2009.*

Assistent à la délibération du conseil:

- Narciso COVA, administrateur,
- Nicolas SCHAEFFER, administrateur,
- DIRILOU SARL, administrateur.

Tous les administrateurs déclarent donner leur accord à délibérer sans convocation spéciale et préalable, affirmant avoir reçu pleine connaissance de l'ordre du jour.

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, ils désignent Monsieur Narciso COVA comme président de séance.

Monsieur le Président rappelle aux autres membres du conseil d'administration de ce que la Société détient actuellement, différentes participations et créances dans différentes sociétés étrangères. Il est prévu que quelques unes de ces participations et créances seront conférées à la nouvelle S.à r.l. Rinoca Bis.

Lors de pourparlers entre le conseil d'administration et les actionnaires il est apparu que les actionnaires préconisent une scission proportionnelle de la Société, sans dissolution, ce moyennant une attribution proportionnelle de l'ensemble des postes du bilan de la Société.

Dans une telle optique, il a été envisagé de promouvoir le projet d'une scission sans dissolution de la Société par constitution d'une société nouvelle dans les conditions prévues par la loi, par attribution proportionnelle en faveur des actionnaires d'actions de la Société nouvelle à constituer dans le cours de la scission, sans paiement de soulte et aux proratas de leurs droits respectifs.

Suite à cette décision, il a été décidé de se reporter au bilan arrêté au 31 décembre 2008 ainsi qu'à une situation bilantaire arrêtée au 21 octobre 2009.

Ensuite de quoi, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'arrêter, dans la forme annexée, le projet de scission sans dissolution tel qu'annexé à la présente et de le publier conformément à la loi.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour entériner la scission, et il délègue monsieur l'administrateur Nicolas SCHAEFFER de fixer heure et date pour procéder aux convocations dès qu'il sera utile.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun administrateur ne demandant la parole, le procès-verbal a été clos.

DIRILOU SARL

*Administrateur*

Signature

Narciso COVA / Nicolas SCHAEFFER

*Administrateur / Administrateur*

*Projet de scission adopté suivant résolution du conseil d'administration du 22 octobre 2009*

**I. Description de la société à scinder sans dissolution, et de la société à constituer.**

La société RINOCA S.A., société anonyme (ci-après désignée par "la société à scinder"), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.215, a été constituée par acte du notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, du 4 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 18 du 11 janvier 2001. Les statuts ont été modifiés à deux reprises et en dernier lieu par acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1332 du 6 décembre 2005.

La société à scinder a un capital social souscrit et libéré de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) qui est divisé en 20.000 (vingt mille) actions ordinaires conférant à chacune un même droit au vote. Elles sont d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Les actionnaires de la société désirent procéder à sa scission sans dissolution, et désirent transférer une partie des actifs et passifs du bilan de leur société à une société à constituer (ci-après "la société nouvelle"), l'autre partie des éléments d'actif et de passif devant rester affecté à la Société même.

Au vœu de la loi, il sera dès lors nécessaire de scinder la société RINOCA S.A. existante par, d'un côté, la continuation de la société RINOCA S.A. avec certains éléments de ses actifs et passifs, de l'autre côté, par l'apport de certains autres éléments d'actif et de passif à la société nouvelle.

La société nouvelle sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à constituer sous la dénomination "RINOCA BIS S.A R.L.", aura son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et disposera d'un capital social de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros) qui est divisé en 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune. Les statuts de la société nouvelle figurent en l'annexe numéro 3. (Ci-après dénommée "la société nouvelle").

La société anonyme de droit luxembourgeois, "RINOCA S.A.", restera à son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et disposera d'un capital social de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune. Les modifications à apporter aux derniers statuts coordonnés de la société RINOCA S.A. figurent en l'annexe numéro 2.

A l'issue de la scission, la société nouvelle RINOCA BIS S.A.R.L. exercera l'activité de détention, de gestion et de mise en valeur, en conformité avec ses statuts, de ses participations et autre avoirs.

La société RINOCA S.A. exercera pareillement l'activité de détention, de gestion et de mise en valeur, en conformité avec ses statuts, de ses participations et avoirs.

La décision de scinder la société RINOCA S.A. et de répartir son patrimoine, en termes d'actifs et de passifs, entre la société RINOCA S.A. et la société nouvelle de la manière détaillée ci-dessous, a été approuvée par un vote unanime par le conseil d'administration de la société à scinder lors de sa réunion du 22 octobre 2009 au siège social à Luxembourg, où tous les administrateurs étaient présents, respectivement représentés.

## II. Modalités de la scission.

1. La scission est basée sur la situation comptable intermédiaire au 21 octobre 2009.

2. La scission prendra effet entre la société à scinder, la Société et la société nouvelle à la date de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société à scinder statuant sur le présent projet ("la date d'effet"). Il est spécialement constaté que la société à scinder n'a actuellement pas émis d'emprunt obligataire, ni d'autres titres donnant droit de vote en une assemblée générale préalablement ni dans le passé ni dans le cadre d'une scission, et qu'il n'est en conséquence point besoin de vaquer à des formalités spécifiques à ce titre ou de convoquer des porteurs d'autres titres en assemblée en vue de la scission.

A partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être conduites par cette société pour son compte et celui de la société nouvelle à constituer.

D'un point de vue comptable, la scission prendra effet le jour de l'assemblée qui statuera définitivement sur le présent projet et qui procédera à la constitution de la société nouvelle.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tels qu'ils résultent du bilan intérimaire au 21 octobre 2009, sera détaillée ci-après dans l'annexe numéro 1.

4. En rémunération de l'attribution des éléments d'actif et de passif à la société nouvelle et à la société RINOCA S.A., celles-ci émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- RINOCA S.A.: 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, chacune entièrement libérée.

- RINOCA BIS S.A.R.L.: 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, chacune entièrement libérée.

Des 20.000 (vingt mille) actions existantes de la société à scinder, 15.000 (quinze mille) seront annulées et échangées contre des parts sociales pour constituer la nouvelle société, conformément à la clé suivante:

- RINOCA BIS S.A.R.L.: 1 (une) part sociale de la société nouvelle pour 1 (une) action de la société à scinder.

5. Les parts sociales nouvellement émises aux actionnaires de la société à scinder seront des parts sociales nominatives, et conféreront à leurs propriétaires les droits de vote et les droits aux dividendes ou au boni éventuel de liquidation tels qu'ils résultent du projet de statuts de la société nouvelle RINOCA BIS S.A.R.L. joint en annexe (numéro 3).

6. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) La société nouvelle acquerra une partie des actifs et du passif de la société à scinder dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date d'effet de la scission, sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit.

b) La société à scinder garantit à la société nouvelle que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines, mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La société nouvelle et la société RINOCA S.A. sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non-échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission.

d) La société nouvelle et la société RINOCA S.A. assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder ou ses ayants droits historiques.

e) Les droits et les créances transmis à la société nouvelle sont cédés à cette société avec les sûretés réelles ou personnelles respectives qui y sont attachées. La société nouvelle sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage, d'option et de préemption, et autres droits similaires, qu'ils soient apparents, cachés ou non apparents, de sorte que la société nouvelle est autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, et inscriptions, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres.

f) La société nouvelle renoncera formellement à toutes les actions résolutoires qu'elle aura contre la société à scinder et ses ayants droits, du fait que la nouvelle société assumera dans ses proportions les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

7. Par l'effet de cette scission, la société à scinder n'est pas dissoute, et uniquement 15.000 des actions qu'elle-même a émises sont annulées.

8. L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

9. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

10. La société nouvelle et la société RINOCA S.A. procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession d'une partie des avoirs et obligations par la société à scinder à la société nouvelle.

11. Les documents sociaux, ainsi que les livres de la société à scinder sont gardés à son siège social, tel qu'il sera fixé par l'assemblée générale de l'actionnaire statuant sur l'adoption du présent projet, pour la durée prescrite par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder à son siège social au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

13. La scission n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à l'attribution d'avantages spéciaux au réviseur d'entreprises, les membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes des sociétés participant à l'opération. La société n'emploie pas de salariés.

### Annexe 1:

#### *Répartition des éléments du patrimoine actifs et passifs de "RINOCA S.A" ("société à scinder") entre elle-même et la société nouvelle ("RINOCA BIS S.A.R.L.")*

La répartition ci-dessous est basée la situation de bilan intermédiaire de la société à scinder RINOCA S.A. historique, au 21 octobre 2009.

1. A la société RINOCA S.A. seront affectés les éléments d'actif et de passif suivants, représentant une partie scindée de ses éléments actifs et passifs selon la situation de bilan intermédiaire au 21 octobre 2009:

A) ELEMENTS D'ACTIFS	EUR
C./I./2./A) ACTIF IMMOBILISE/IMMO. INCORP.	
- Concessions, brevets, licences, marques . . . . .	70.000,00
C./III./3. ACTIF IMMOBILISE / IMMO. FINANCIERES	
- Participations . . . . .	864.406,00
C./III./4. ACTIF IMMOBILISE /.../ CREANCES	
- Créance sur des entreprises avec lesquelles la Société a un lien . . . . .	1.925.300,00
C./III./6. ACTIF IMMOBILISE /... /AUTRES PRETS	
- Autres prêts . . . . .	313.150,00
D./II./4. ACTIF CIRCULANT, CREANCES . . . . .	610.190,00
D./IV. ACTIF CIRCULANT / AVOIRS EN BANQUES	
- Avoirs en banques . . . . .	850,61
TOTAL DE L'ACTIF . . . . .	3.783.896,61
B) ELEMENTS DE PASSIFS	
A./I. CAPITAUX PROPRES, Capital souscrit . . . . .	50.000,00
A./IV./1. CAPITAUX PROPRES, Réserve légale . . . . .	5.000,00
A./IV./4. CAPITAUX PROPRES, Autres réserves . . . . .	0,00
A/IV Capitaux propres - résultat de l'exercice . . . . .	1.030.487,57
A./V. CAPITAUX PROPRES, Résultats reportés . . . . .	1.408.571,83

B./2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
- Provisions pour impôts . . . . .	43.190,00
D./2. DETTES envers des établissements de crédits . . . . .	506.003,00
D./4. DETTES sur achats et prestations de services . . . . .	57.788,60
D./8. DETTES, Autres dettes . . . . .	<u>682.855,52</u>
TOTAL DU PASSIF . . . . .	3.783.896,61

2. A la société nouvelle RINOCA BIS S.A.R.L. seront affectés les éléments d'Actifs et Passifs suivants:

A) ELEMENTS D'ACTIFS	EUR
C./III./3. ACTIF IMMOBILISE / IMMO. FINANCIERES	
- Participations FINESA SpA . . . . .	3.085.000,00
C./III./4. ACTIF IMMOBILISE /.../ CREANCES	
- Créance sur des entreprises avec lesquelles la Société a un lien . . . . .	579.000,00
C./III./6. ACTIF IMMOBILISE /... /AUTRES PRETS	
- Autres prêts . . . . .	230.500,00
D./II./4. ACTIF CIRCULANT, CREANCES . . . . .	649.588,62
D./IV. ACTIF CIRCULANT / AVOIRS EN BANQUES	
- Avoirs en banques . . . . .	<u>0,00</u>
TOTAL DE L'ACTIF . . . . .	4.544.138,62
B) ELEMENTS DE PASSIFS	
A./I. CAPITAUX PROPRES, Capital souscrit . . . . .	150.000,00
A./IV./1. CAPITAUX PROPRES, Réserve légale . . . . .	15.000,00
A./IV./4. CAPITAUX PROPRES, Autres réserves . . . . .	2.110.000,00
A./V. CAPITAUX PROPRES, Résultats reportés . . . . .	2.269.138,62
B./2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
- Provisions pour impôts	
D./2. DETTES envers des établissements de crédits	
D./4. DETTES sur achats et prestations de services	
D./8. DETTES, Autres dettes	
TOTAL DU PASSIF . . . . .	<u>4.544.138,62</u>

### Annexe 2:

Les statuts de la RINOCA S.A. restent inchangés dans son ensemble. Cependant suite à la scission par apport à la constitution de la nouvelle société et que une partie du patrimoine de RINOCA S.A. a été transféré à la société nouvelle, il y a lieu de réduire le capital social en proportion du patrimoine transféré et d'annuler les inscriptions ou les certificats émis correspondants aux 15.000 actions transférés à la société nouvelle.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts doit être modifié pour avoir la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) qui est divisé en 5.000 (cinq mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées."

### Annexe 3:

#### STATUTS DE LA SOCIETE RINOCA BIS S.A.R.L. ("SOCIETE NOUVELLE")

#### Titre 1.- Objet, Raison sociale, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a la dénomination de "RINOCA BIS S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

#### **Art. 3. Siège social.**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du ou des gérants en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du ou des gérants, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements. Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

La Société peut, par décision du ou des gérants, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, agences et bureaux.

### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Objet social.**

La Société a pour objet toutes affaires de commerce et d'inter-médiation, la prestation de tous services d'ordres techniques, administratifs ou financiers aux sociétés, entreprises ou entités dans lesquelles elle a des intérêts ou exerce une influence prédominante et même en faveur de tous tiers. La Société peut exercer ces activités tant directement par elle-même que par l'intermédiaire de ou en collaboration avec ses filiales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social est fixé à la somme de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Les parts sociales sont souscrites de la manière suivante:

- MORINDA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont . . . . .	8.250 parts sociales
- MELOBESIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont . . . . .	1.690 parts sociales
- DINA TETTAMANTI, demeurant à I-17047 QUILIANO, Via Gagliardi, 16 . . . . .	560 parts sociales
- CARMELLO SCARAMUZZINO, demeurant à I-17011 ALBISOLA SUPERIORE, Via Poggi S.N. Località Carpineta . . . . .	1.875 parts sociales
- EMANUELA BURAGLIO, demeurant à I-17012 ALBISOLA MARINA (SAVONA), Via Bruciati, 6 . . . . .	937 parts sociales
- ALESSANDRA BONANNI, demeurant à I-17012 ALBISOLA MARINA, Via Poggio Del Sole, 3/3 . . . . .	938 parts sociales
- CLAUDIO BUSCA, demeurant à I-17017 MILLESIMO Località Piangiaschi, 22 . . . . .	750 parts sociales
TOTAL . . . . .	15.000 parts sociales

### **Art. 6. Cession de parts sociales.**

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé conclu entre parties. De telles cessions ne sont opposables à la Société même donc à tous les sociétaires existants et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou qu'après avoir été acceptées par celle-ci dans un acte notarié.

Aucune cession de parts sociales entre vifs ni aucune transmission pour cause de décès, même à des associés ne pourront être effectuées qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

En cas d'un non-agrément de la cession envisagée ou du transfert pour cause de mort, les autres associés existants devront racheter les parts de l'associé cédant à un prix qui ne peut être inférieur à la valeur comptable moyenne des parts calculée sur les trois dernières années. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un collège de trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente si les deux arbitres choisis par les parties n'arrivaient pas à nommer un troisième arbitre dans le délai de 30 jours à partir de leur nomination.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

### **Art. 7. Indivisibilité des parts et Emission publique.**

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires de parts sociales fractionnées sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne, nommée d'un commun accord entre eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Les parts sociales dans la Société ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une émission publique.

**Art. 8. Droits attachés aux parts.**

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social, et aussi dans le partage des bénéfices et à une part correspondante dans l'actif restant en cas de liquidation.

**Art. 9. Responsabilité des associés.**

Les associés sont seulement responsables jusqu'à concurrence du montant de leur mise.

**Art. 10. Gérance.**

Les affaires et généralement tous les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés dans l'acte de constitution ou par l'assemblée générale des associés. Les statuts ou l'assemblée générale des associés fixe l'étendue de leurs pouvoirs. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés réunis en assemblée générale peuvent désigner des fondés de pouvoirs, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

La Société est engagée par la signature conjointement à deux entre les gérants en fonctions.

**Art. 11. Assemblées générales.**

Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13. Comptes annuels.**

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes sociaux.

**Art. 14. Bénéfices.**

L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à défaut, par un ou plusieurs des associés ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs même non-associés désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 199 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les droits les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les fonds restants seront répartis en espèces ou en nature entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires, étant entendu que le remboursement des apports faits en capital sont privilégiés.

**Art. 16. Société unipersonnelle.**

Aussi longtemps que les parts sociales de la Société sont de la propriété d'une seule personne, cet associé unique de la Société exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toutes les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du paragraphe qui précède sont documentées dans des procès-verbaux en bonne et due forme ou autrement élaborées par écrit et enregistrées dans les livres sociaux.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont enregistrés dans des procès-verbaux ou autrement élaborés par écrit et enregistrés. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Si jamais l'associé unique de la Société cédait et transférait des parts sociales à une ou plusieurs autres personnes, de sorte que la Société se connaîtrait plusieurs associés, elle devient immédiatement une société multi-personnelle sans qu'il y ait nécessité de procéder à une modification de ces statuts.

**Art. 17. Dispositions générales.**

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2009137468/335.

(090166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Victor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009137666/10.

(090166467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Lux-Transport, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009137647/12.

(090166558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Swiss & Global Multistock Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009137642/12.

(090166537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Immo-Lux Transport, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 61.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009137643/12.

(090166546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**ProLogis Netherlands V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.925.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.251.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137674/17.

(090166269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**CA Development and Trading, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.105.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés  
de la société CA DEVELOPMENT AND TRADING S.A.R.L. en date du 15 juin 2009*

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

signé en nom de CA DEVELOPMENT AND TRADING S.A.R.L.

Mr HOUVENAGHEL Didier

*Gérant technique et Administratif*

Référence de publication: 2009137680/19.

(090166101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Dale SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.717.

*Extrait d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 27 octobre 2009*

En date du 27 octobre 2009, une assemblée générale extraordinaire des associés a eu lieu dans la Société Civile Immobilière «DALE SCI» et les résolutions suivantes ont été prises:

1) acceptation de la démission de Monsieur Maurizio Saddi de son poste de gérant à partir du 28.10.2009

2) nomination à partir du 28.10.2009 au poste de gérant de Monsieur Luciano Betti, né le 14.12.1958 à Nocera Umbra (Italie) demeurant 3, rue de la Montée, L-3658 Kayl.

Esch/Alzette, le 27 octobre 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009137683/16.

(090166458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---